



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2016-125

PUBLIÉ LE 7 JUILLET 2016

Sommaire

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2016-07-06-003 - arrêté de délégation Direction économique des finances de l'investissement et du patrimoine (4 pages) Page 3

75-2016-07-07-004 - arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°2013318-0008 du 14 novembre 2013 modifié portant délégation de signature (secrétariat général et cabinet du directeur général) (1 page) Page 8

Préfecture de Police

75-2016-07-07-010 - Arrêté n°2016-00934 accordant délégation de la signature préfectorale aux membres du cabinet du préfet de police qui assurent le service de permanence. (2 pages) Page 10

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2016-07-06-003

arrêté de délégation Direction économique des finances de
l'investissement et du patrimoine

DIRECTION ECONOMIQUE, DES FINANCES, DE L'INVESTISSEMENT ET DU PATRIMOINE

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine ;

Vu le code de la Santé Publique, et notamment ses articles L 6143-7 et R 6147-22 ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les Départements, les Communes et les Etablissements Publics ;

Vu l'arrêté directorial n°2014146-0006 du 26 mai 2014 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale,

Vu l'arrêté directorial 2013049-0014 du 18 février 2013 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction Economique, Financière, de l'Investissement et du Patrimoine ;

Vu la décision 2011-0053 DG en date du 9 mai 2011 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0007 du 14 novembre 2013 modifié portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun (directeurs des services centraux) ;

Vu l'arrêté n°201681-0007 DG du 21 mars 2016 modifiant l'arrêté n°2013318-0007 portant délégation de signatures aux directeurs de pôles d'intérêt commun (directeurs des services centraux)

Vu l'arrêté n°2013319-0008 du 15 novembre 2013 modifié portant délégation de signature du directeur général en matière de marchés publics,

Vu l'arrêté N° 201676-0010 du 16 mars 2016 modifiant l'arrêté n°2013319-0008 portant délégation de signature du directeur général en matière de marché publics,

Vu le contrat de détachement de Madame Marianne Kermaal-Berthomé auprès de l'Assistance-Publique – Hôpitaux de Paris en tant que Directrice Economique Financière, de l'Investissement et du Patrimoine signé par Monsieur Martin HIRSCH, Directeur Général de l'Assistance-Publique – Hôpitaux de Paris et par Monsieur François RAIN Contrôleur Financier de l'Assistance-Publique – Hôpitaux de Paris en date du 26 février 2016

Vu la note interne du Directeur Economique, Financier, de l'Investissement et du Patrimoine du 12 octobre 2011 sur les modalités internes de circuit de signature de la Direction Economique, Financière, de l'Investissement et du Patrimoine.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marianne KERMOAL-BERTHOMÉ, Directrice Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine, délégation est donnée à Michaël COHEN, Adjoint au Directeur :

A l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, marchés et actes administratifs de toute nature y compris les levées de fond à long terme, à l'exception des décisions opposant aux créanciers de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 susvisée.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Marianne KERMOAL-BERTHOMÉ et de Michaël COHEN, délégation est donnée à El Hadi BENMANSOUR, Arnaud LUNEL, Karine ISTIN, Etienne LISSILLOUR, Dominique MANACH :

A l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, marchés et actes administratifs de toute nature à l'exception les levées de fond à long terme, à l'exception des décisions opposant aux créanciers de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 susvisée.

ARTICLE 3

Délégation est donnée à :

- Arnaud LUNEL, Chef du Département de la Stratégie Financière et Patrimoniale, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, y compris les décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et aux contrats à long terme renouvelables dans la limite de ses attributions, et des décisions de cessions.
- Karine ISTIN, Chef du Département du Pilotage de la Comptabilité et de la Facturation, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à long terme, dans la limite de ses attributions.:
- Etienne LISSILLOUR, Chef du Département du Budget et du Contrôle de Gestion, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, dans la limite de ses attributions.
- El Hadi BENMANSOUR, Chef du Département de la Maîtrise d'Ouvrage et de la Politique Technique, à l'effet de signer les arrêtés, les décisions, bons de commande et certification des Services faits pour les seules OIC, les actes administratifs de toute nature relevant du fonctionnement courant du département, décisions, contrats et pièces nécessaires à l'exécution des marchés, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, dans la limite de ses attributions.
- Dominique MANACH, Chef du Département Pilotage et Maîtrise d'Ouvrage SI Finances, à l'effet de signer les actes, décisions, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, dans la limite de ses attributions.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Arnaud LUNEL, Chef du Département de la Stratégie Financière et Patrimoniale, délégation est donnée à :

- Cécile GAMBIER, Chef du Service Stratégie Immobilière et Analyse des Projets
- Yann LHOMME, Adjoint au Chef de département, Chef du Service Programmation et Pilotage des budgets d'investissements
- Denis MARCHAL, Chef du Service Administration et Valorisation du Patrimoine

A l'effet de signer les actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature relevant de leurs attributions à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables.

- Philippe ROUVRAIS, Chef du Service Financement et Trésorerie

A l'effet de signer les actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, y compris les décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, ceux relatifs aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables, et aux confirmations d'opérations auprès des banques avant signature des documents formalisés.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe ROUVRAIS, délégation de signature est donnée à :

- Karine ALLEN, Adjoint au Chef du Service Financement et Trésorerie à l'effet de signer les décisions relatives aux tirages et remboursement de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables.
- Evelyne RENAUD, Attachée d'Administration Hospitalière à l'effet de signer les décisions relatives aux tirages et remboursement de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables.

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Karine ISTIN, Chef du Département du Pilotage de la Comptabilité et de la Facturation, délégation est donnée à :

- Marie-Odile MORIGAULT-THEVENON, Adjoint du Chef du département sur tout domaine du Département
- Arnaud POUILLOT, Chef du Service de la Recette et de la Facturation
- Olivier JONES, Chef du Service de l'Analyse et de la Réglementation Comptable
- Carole ROPARS, Directrice de projet certification des comptes

A l'effet de signer les actes administratifs relevant de la compétence du Département, conformément aux instructions internes de la note du 12 octobre 2011.

En cas d'absence ou d'empêchement de Arnaud POUILLOT, Chef du Service de la Recette et de la Facturation, délégation de signature est donnée à :

- Rémy SICARD, Adjoint au chef du de la Recette et de la Facturation à l'effet de signer les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes.
- Bilel KESKESSA, Adjoint au chef du de la Recette et de la Facturation à l'effet de signer les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes.

ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement d'Etienne LISSILLOUR, Chef du Département du Budget et du Contrôle de Gestion, délégation est donnée à :

- Cédric FLESSELLES, Adjoint au Chef du Département

A l'effet de signer les certificats administratifs, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite de leurs attributions.

ARTICLE 7

En cas d'absence ou d'empêchement de El Hadi BENMANSOUR, Chef du Département de la Maîtrise d'Ouvrage et des Politiques Techniques, délégation est donnée à :

- Cédric DUMESGES, Chef du Service de la Maîtrise d'Ouvrage
- Jean-Claude RICHARD, Chef du Service de la Sécurité, de la Maintenance et de la Gestion des Risques,

En cas d'absence ou d'empêchement de Cédric DUMESGES, Chef de Service de la Maîtrise d'Ouvrage, délégation de signature est donnée à :

- Benoît LOCART, Adjoint au chef de service de la Maîtrise d'Ouvrage,

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Claude RICHARD, Chef du Service de la Sécurité, Maintenance et Gestion des Risques, délégation de signature est donnée à :

- Bernard LE FAHLER, Ingénieur au sein du Service de la Sécurité, de la Maintenance et de la Gestion des Risques,

A l'effet de signer les ordres de services, les attestations de service fait sur les factures, les mémoires et les décomptes généraux définitifs, l'approbation des documents d'étude et de prestations intellectuelles, les procès verbaux de réception, dans la limite de leurs attributions et après les visas nécessaires.

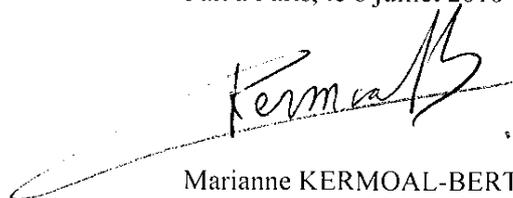
ARTICLE 8

L'acte n° 2015 342-0003 du 08 décembre 2015 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 9

La Directrice Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine et les agents mentionnés aux articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 6 juillet 2016



Marianne KERMOAL-BERTHOMÉ

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2016-07-07-004

arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial
n°2013318-0008 du 14 novembre 2013 modifié portant
délégation de signature (secrétariat général et cabinet du
directeur général)

DELEGATION AUX CONSEILS

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°2013318-0008 du 14 novembre 2013 modifié portant délégation de signature (secrétariat général et cabinet du directeur général)

**Le directeur général
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0008 du 14 novembre 2013 modifié portant délégation de signature (secrétariat général et cabinet du directeur général),

Vu l'arrêté directorial n°2014146-0006 du 26 mai 2014 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale,

La secrétaire générale entendue,

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté n°2013318-0008 susvisé, est modifié comme suit :

« Délégation de signature est donnée :

- à M. Etienne GRASS, directeur de l'inspection et de l'audit,
- à M. Jean - Michel OLIVIERI, délégué « défense sécurité »,
- à Mme Florence VEBER, directrice de la délégation aux relations internationales, et en cas d'empêchement à M. François SIMON, adjoint à la directrice de la délégation aux relations internationales,
- à M. Jean-Baptiste HAGENMULLER, secrétaire général adjoint, pour tous les actes relevant de la direction au siège, du « centre de gestion commune RH PIC et Siège », du département de la politique logistique, et notamment pour toutes les décisions relatives à l'organisation locale du travail et des temps de repos au Siège, ainsi que les décisions qui sont relatives aux activités de télétravail,
- à **Mme Séverine SAUNIER, directrice du Siège, notamment pour tous les actes, arrêtés, décisions de toute nature relevant des attributions et du fonctionnement courant de la direction du Siège,**
- à M. Daniel JANCOURT, directeur du « centre de gestion commune RH PIC et Siège », et en cas d'empêchement à Mme Joëlle CANTORI, adjointe au directeur du « centre de gestion commune RH PIC et Siège ».

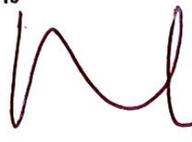
En cas d'empêchement de Mme Joëlle CANTORI, délégation est donnée à Mme Christelle VIEMONT-FRESNES, adjoint des cadres hospitaliers, pour les actes relatifs à la gestion des carrières et de la paie des personnels non médicaux relevant du domaine de compétences du pôle gestion et à Madame Sophie FILLION, adjoint des cadres hospitaliers à compter du 1^{er} juin 2016 et Madame Carole MIET, adjoint des cadres hospitaliers, pour les actes de fonctionnement courant du « Centre de gestion commune RH, PIC et Siège ».

à l'effet de signer au nom du directeur général les décisions, arrêtés et actes administratifs de toute nature ressortissant de leurs champs de compétence respectifs, tels que définis par l'arrêté n°2014146-0006 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale. »

ARTICLE 2 : Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

07 JUL. 2016



Martin HIRSCH

Préfecture de Police

75-2016-07-07-010

Arrêté n°2016-00934 accordant délégation de la signature préfectorale aux membres du cabinet du préfet de police qui assurent le service de permanence.

Arrêté n° 2016-00934

accordant délégation de la signature préfectorale aux membres du cabinet du préfet de police
qui assurent le service de permanence

Le préfet de police,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° de son article 77 ;

Vu le décret du 9 juillet 2015 par lequel M. Michel CADOT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône (hors classe), est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 5 mars 2015 par lequel M. Patrice LATRON, préfet hors cadre, haut fonctionnaire de défense adjoint, chef du service du haut fonctionnaire de défense au secrétariat général du ministère de l'intérieur, est nommé préfet, directeur de cabinet du préfet de police ;

Sur proposition du préfet, directeur de cabinet ;

Arrête

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice LATRON, préfet, directeur de cabinet, délégation est donnée aux conseillers techniques dont les noms suivent à l'effet de signer, au nom du préfet de police, toutes décisions nécessitées par une situation d'urgence lorsqu'ils assurent le service de permanence :

- Mme Taline APRIKIAN, administratrice civile ;
- M. Philippe DALBAVIE, agent contractuel ;
- M. Christophe DELAYE, commissaire de police ;
- M. Alexandre NASCIOLI, commissaire de police ;
- Mme Johanna PRIMEVERT, commissaire divisionnaire ;
- Mme Anne SOUVIRA, commissaire divisionnaire ;
- M. Philippe TIRELOQUE, contrôleur général.
- M. Gabriel MORIN, administrateur civil.

Article 2

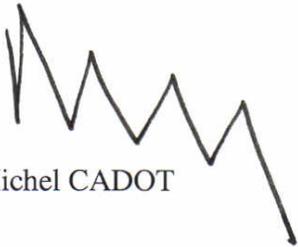
En cas d'absence ou d'empêchement du conseiller technique qui assure le service de permanence, délégation est donnée aux officiers de police dont les noms suivent à l'effet de signer, au nom du préfet de police, toutes décisions nécessitées par une situation d'urgence lorsqu'ils assurent le service de permanence :

- Mme Patricia CHADRYIS, commandant de police ;
- Mme Nathalie LACOSTE, commandant de police ;
- Mme Catherine DELMEIRE, commandant de police à l'échelon fonctionnel ;
- Mme Bérangère GOUPIL-MOUCHEL, commandant de police ;
- M. Julien LECOQ, commandant de police ;
- M. Jean Marc SENEGAS, commandant de police ;

Article 3

Le préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris. Cet arrêté fera l'objet d'un affichage aux portes de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 07 JUIL. 2016


Michel CADOT

2016-00934